



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 68610

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les possibilités d'insertion professionnelle à l'international des jeunes peu diplômés. En effet, il existe depuis de nombreuses années des structures qui permettent d'orienter les jeunes et de les aider à s'insérer dans d'autres marchés du travail. Le cas de Londres est évocateur puisqu'un centre d'orientation professionnelle existe depuis de nombreuses années. En effet, le centre Charles Péguy permet de regrouper les annonces professionnelles et d'aider les jeunes cherchant un emploi au Royaume-Uni et plus particulièrement à Londres. Ce centre a un taux de placement de 80 %, ce qui est exceptionnel. Ce centre bénéficiait en partie de subventions publiques de la France pour pouvoir assurer sa mission d'insertion professionnelle. Face à la diminution des crédits programmée sur plusieurs années, il aimerait savoir si un modèle alternatif pouvait être envisagé afin de pérenniser cette structure essentielle pour l'accès à l'emploi international des jeunes Français. Cette mobilité constitue un atout pour ces jeunes qui reviennent par la suite en France avec une expérience professionnelle et l'acquisition d'une langue étrangère. Le centre Charles Péguy a besoin de financements complémentaires et pour cela, un VI supplémentaire affecté à la recherche de ces fonds serait indispensable pour pouvoir sélectionner et répondre aux appels à projets.

Texte de la réponse

La loi de finances pour 2015 a supprimé la ligne budgétaire dédiée à la formation et à la recherche d'emplois à l'étranger. Ces aides, allouées par les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle, ont été critiquées par la Cour des comptes en 2013. Toutefois, cette suppression n'entraînera pas la fin de l'accompagnement local de nos concitoyens. Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier des associations qui, dans certains pays, gèrent les services emploi et formation professionnelle en faveur de nos ressortissants ou les structures comparables au Centre Charles Péguy de Londres, il a été demandé aux postes diplomatiques et consulaires de se rapprocher des opérateurs afin de construire avec eux, et avec le concours des services français oeuvrant à l'étranger à notre diplomatie économique, un plan d'augmentation des recettes qui permette de parvenir à un autofinancement à l'horizon 2017. Pendant cette période, le MAEDI continuera à accompagner, de manière dégressive jusqu'en 2017, les dispositifs locaux d'emploi et de formation professionnelle dans les pays où ils existent, grâce à des redéploiements de crédits internes au programme budgétaire 151. Dans ce cadre, le MAEDI envisage, sur la base de la demande que le Centre Charles Péguy a adressée au Consulat général à Londres, de lui accorder une nouvelle subvention en 2015, qui sera toutefois vraisemblablement d'un montant inférieur à celle octroyée au titre de 2014. La décision finale sera prise, après avis du Conseil consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle auprès du Consulat général à Londres, lors de la Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle qui aura lieu le 13 mars 2015.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68610

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9389

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1074